

Votre séjour à Dubaï

Formalités

Formalités COVID-19 (Au 17/12/2021)

Tous les passagers doivent détenir un résultat négatif du test PCR obtenu dans les 72 heures précédant le départ. Le certificat de test doit être rédigé en arabe ou en anglais.

Le test est requis pour les passagers qui détiennent un certificat de vaccination administré en Allemagne, ou aux Émirats arabes unis, en Espagne, en France, ou en Suisse prouvant qu'ils sont complètement vaccinés contre le Covid-19 avec un vaccin approuvé par l'[Organisation mondiale de la santé](#) (OMS) ou le [Ministère de la Santé et la Société de prévention](#).

Les passagers qui ont séjourné en Afrique du Sud, au Botswana, en Eswatini, au Lesotho, au Mozambique, en Namibie ou au Zimbabwe au cours des 14 derniers jours ne sont pas autorisés à entrer ou à transiter par Dubaï.

Les passagers qui ont voyagé au Soudan au cours des 14 jours précédant le départ doivent être en possession d'un résultat négatif au test PCR effectué dans les 48 heures précédant le départ (avec un code QR), et d'un résultat au test PCR rapide (basé sur un test de diagnostic moléculaire destiné à la détection qualitative de l'acide nucléique de l'ARN viral du SRAS-COV-2) effectué dans les 6 heures précédant le départ (avec un code QR).

Les passagers âgés de 7 ans et plus doivent porter un masque facial pendant tout leur voyage.



Informations Supplémentaires

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Passeport valable 6 mois après le départ obligatoire : sans tampon / visa israélien.

Les ressortissants français sont dispensés de visa. Ils obtiennent à leur arrivée à l'aéroport un tampon mentionnant un séjour autorisé d'une durée maximale de 90 jours sur toute période de 180 jours. Le visa délivré permet à tout citoyen français de passer 90 jours au maximum, en une fois ou en plusieurs séjours, sur le territoire émirien, sur une durée totale de 180 jours. Le visa concerne les 7 émirats où la libre circulation est permise.

SANTÉ

Il est conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles : diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP), ainsi que rubéole, oreillons, et plus particulièrement la rougeole (ROR).

À Dubaï, les services de santé sont très modernes et il y a de nombreux médecins qui parlent anglais voire même français. Aucune vaccination spécifique n'est nécessaire pour entrer dans le pays. Sur place, évitez de boire de l'eau du robinet et de consommer des aliments crus.

Le système hospitalier aux Émirats arabes unis est moderne. Des médecins français ou francophones exercent dans de nombreux centres médicaux ou hospitaliers dont les coordonnées peuvent être fournies, en cas de besoin, par l'ambassade de France à Abou Dabi.

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.



LANGUE

La langue officielle est l'arabe mais l'anglais est pratiqué partout. Vous n'aurez pas de soucis pour vous faire comprendre.

DÉCALAGE HORAIRE

Le décalage horaire avec la France est de 2 h en été et de 3 h en hiver : quand il est 10 h à Paris, à Dubaï il est 12 h en été et 13 h en hiver.

ÉLECTRICITÉ

À Dubaï, l'électricité est aux normes américaines. Il faut donc se munir d'un adaptateur électrique.

TÉLÉPHONE

- De la France vers Dubaï : 00 + 971 (indicatif du pays) + 4 + les six chiffres de votre correspondant
- De Dubaï vers la France : 00 + 33 + numéro du correspondant (sans le 0 initial)

MONNAIE

Dirham des Émirats

1 AED = 0,25 €

1 € = 4,08 €

POURBOIRES

Environ 35 - 40 USD par jour pour guide & chauffeur



SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est recommandé d'adopter une attitude de réserve et de discrétion dans les lieux publics. Il convient en toute circonstance de s'abstenir d'élever la voix ou de tout geste qui puisse être considéré comme déplacé.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

- Police : 999

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France aux Emirats Arabes Unis

Etihad Towers - Office Tower (Tower n°3) - 22nd Floor - PO Box 4014

Abou Dabi

Tel. : + 971 2813 1000

Section Consulaire à Abou Dabi en cas d'urgence : + 971 50 613 10 70
